

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Prière des Quarante-Heures. — V Instruction de Mgr l'archevêque de Montréal à son clergé sur les mariages mixtes. — VI Correspondance romaine. — VII Au Grand-Séminaire : Fête de la Présentation de la Sainte Vierge. — VIII A la mémoire de feu Edouard-Alexis Baudry.

AU PRONE

Le dimanche, 24 novembre

On annonce :

La fête de saint André et le temps de l'Avent :

L'indulgence plénière des exercices du mois des morts (1) ; et la neuvaine de l'Immaculée-Conception (2) ;

Dans le diocèse de Sherbrooke, 14^e anniversaire de l'élection de Mgr l'évêque ;

Dans le diocèse de Joliette, collecte pour les orphelins.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 24 novembre

10 DIVERS OFFICES DE CE JOUR :

a) Jean de la Croix, né en Espagne de parents pauvres, perdit son père en bas âge. Sa mère fut assez heureuse pour trouver un gentilhomme riche et charitable qui fit instruire l'enfant chez les Jésuites. A 21 ans, Jean prit l'habit du Carmel. Il se fit remarquer dès lors par une profonde humilité, un ardent amour des austérités et une obéissance absolue. Il étudia la théologie à la célèbre université de Salamanque. Mais Jean dédaigna les succès du théologien, du philosophe, du littérateur et même du poète que lui promettaient ses talents pour s'affermir dans l'union à

(1) Ceux qui ont fait tous les jours du mois de novembre, même privément, quelque exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, peuvent gagner (outre 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour) une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique, dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.

(2) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1^o 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 2^o une indulgence plénière en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (du 29 novembre au 15 décembre).